



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre 2020

Vous êtes plus  
de **180 000**  
à avoir fait une  
demande en ligne  
en 2019

## Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2020



L'identifiant  
et le mot de passe  
de mon compte  
Éducation nationale (ATEN)  
fournis par l'établissement  
**ou**  
de mon compte  
France Connect



Mon adresse  
de messagerie  
électronique

## Le déroulement de ma demande

**1** Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou



<https://teleservices.ac-besancon.fr/ts>

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

**2** Je fais une demande pour :  
- mon enfant qui était en 3<sup>e</sup> en collège qui est en lycée public à la rentrée 2020 ;  
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

**3** Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,  
n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

[education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](https://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

En cas de difficultés, Mme PORTAL du service intendance du lycée Jacques Prévert est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches au 03.84.79.62.70. Vous pouvez également venir retirer un dossier papier si vous ne pouvez pas faire votre demande en ligne.